



**République du Sénégal**  
**Un Peuple – Un But - Une Foi**

\*\*\*\*\*

**DIX-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD-19)**

-----

**INTERVENTION DE LA DELEGATION DU  
SENEGAL SUR LE THEME DES TRANSPORTS**

**New York, le 12 mai 2011**

\*\*\*\*\*

Présenté par Dr Kaly NIANG  
Conseiller Technique du Premier Ministre du SENEGAL ,

## **MONSIEUR LE PRESIDENT,**

L'Etat du Sénégal a très tôt compris que le développement économique et social, nécessite une certaine connectivité et une complémentarité entre les différents pôles de développement en vue de renforcer l'attractivité et la compétitivité des différents territoires de l'espace national.

C'est pourquoi, a placé le développement des services de transport de qualité, adossé à des infrastructures structurantes au cœur des stratégies de développement harmonieux et durable du Sénégal.

Cet objectif général de développement sous-tendu par des investissements massifs, s'appuie sur toutes les politiques mises en œuvre dans le cadre des orientations définies à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le document de politiques économiques et sociales de 3<sup>ème</sup> génération couvrant la période 2011/2015, le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et la lettre de Politique sectorielle (LPS) des transports.

En harmonie avec ces orientations, le secteur des transports a, à travers les réformes institutionnelles, juridiques et financières, permis d'accroître la qualité des infrastructures et des services de transport aux fins de faciliter la circulation des personnes et des biens en toute sécurité, de promouvoir la complémentarité et la solidarité des territoires, de consolider l'intégration sous régionale et de favoriser conséquemment la création d'emplois et de richesses.

Cependant, à l'instar de beaucoup de pays en développement, il est confronté à certaines difficultés notamment :

- le déficit de l'offre de transport par rapport à la demande à cause de l'urbanisation galopante ;
- l'occupation anarchique de zones inondables
- la vétusté des moyens de transports;
- les résultats mitigés du partenariat – public/privé ;
- les impacts environnementaux négatifs du secteur des transports sur la santé, le climat, la qualité de l'air etc.);
- la sécurité dans les transports;
- l'intermodalité dans les transports ;
- l'accessibilité aux zones rurales,

**Monsieur le Président ;  
Honorables participants**

Au regard de ces manquements, les orientations de la 19<sup>ième</sup> session de la CDD, ne manqueront pas d'apporter certains éléments de réponse aux préoccupations soulevées supra et devront permettre d'asseoir des systèmes de transports durables qui prennent en compte entre autres :

- la promotion du partenariat public- privé dans les transports, avec une importante participation au niveau national ;
- la coopération entre les Etats, notamment au niveau sous-régional, avec des projets transfrontières structurants;
- le développement des infrastructures (routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaires) tout en améliorant la qualité des services offerts aux usagers et les conditions de la mobilité urbaine et d'accessibilité au milieu rural;
- la promotion des transports publics par le développement des Voies réservées pour autobus(VRB);
- le renouvellement et le renforcement des moyens de transports publics
- le désenclavement des zones rurales par le développement des pistes de production et les Moyens intermédiaires de Transport ;
- Une meilleure gestion de la demande ;
- Une coopération internationale dans tous les domaines

**Monsieur le Président ;  
Honorables participants**

Le Sénégal est en phase avec la plupart des lignes directrices proposées.

**La stratégie retenue sera articulée autour de la promotion du partenariat public-privé, d'une part et le développement de la concertation et le renforcement de l'implication des collectives locales et des acteurs du secteur, d'autre part.**

**Et pour la mise en œuvre, des actions dont la plupart sont inscrites dans nos Programmes d'appui au Transport et à la mobilité pour un développement durable, tourneront autour des questions suivantes :**

- La prise en compte des impacts environnementaux dans les projets d'infrastructures et de transport par des audits et des Etudes D'Impact Environnementales
- Le suivi de la qualité de l'air par le renforcement de l'observatoire de la qualité de l'air et la mise en place de centres de contrôle technique automobile modernes,

- L'utilisation du carburant propre (gazole sans soufre ou essence sans plomb),
- L'intégration de la problématique des changements climatiques dans les politiques de transports ;
- la promotion du transport multimodal ;
- le relèvement du gap entre les milieux rural et urbain ;
- la mise en œuvre du plan d'actions décennale des Nations Unies pour la sécurité routière par l'élaboration d'une politique nationale sur la question ;
- le soutien technique et financier des partenaires au développement pour l'acquisition des moyens de transports durables et l'amélioration des infrastructures de transport ;
- La mise en place de mécanisme de financement durable du secteur.

Telle est **Monsieur le Président** l'économie de la contribution de la délégation sénégalaise sur le thème « Transports »

Je vous remercie de votre attention.